



Le 18 février 2025

Troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Nairobi, 26-28 mai 2025

Notification de la Directrice exécutive

I. Informations générales à l'intention des États Membres

A. Renforcement de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

1. Dans sa résolution [73/239](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de le remplacer par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat). Elle a également décidé que la première session de l'Assemblée se tiendrait en mai 2019.
2. Conformément à la résolution 73/239, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu sa première session du 27 au 31 mai 2019 à Nairobi. Lors de cette session, l'Assemblée a, par sa décision 1/1, adopté son [règlement intérieur](#), qui s'applique mutatis mutandis au Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès d'ONU-Habitat en l'absence d'un règlement intérieur propre à ce dernier.
3. L'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat stipule que le Comité des représentant(e)s permanent(e)s tient des réunions ouvertes deux fois tous les quatre ans : une fois avant l'Assemblée d'ONU-Habitat, en préparation de cette session, et une fois pour un examen à mi-parcours de haut niveau. En conséquence, le Comité des représentant(e)s permanent(e)s a tenu sa deuxième réunion à composition non limitée au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, du 29 au 31 mai ainsi que le 2 juin 2023, en préparation de la deuxième session ajournée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui s'est tenue du 5 au 9 juin 2023 à Nairobi. Le rapport de cette deuxième réunion à composition non limitée est paru sous la cote [HSP/OECPR.2023/2](#).

B. Dates, ordre du jour, lieu et participation

4. Le Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s, lors de sa réunion du 2 septembre 2024, a recommandé que la troisième réunion à composition non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s se tienne du 26 au 28 mai 2025 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi.
5. L'ordre du jour provisoire de la troisième réunion à composition non limitée, tel qu'approuvé par le Bureau à sa réunion du 2 septembre 2024, fait l'objet du document [HSP/OECPR.2025/1](#).
6. En application du paragraphe 3 de l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les documents de fond de la réunion seront publiés le 14 avril 2025, soit 42 jours avant le début de la réunion.
7. La réunion sera ouverte le lundi 26 mai 2025 à 9 heures.
8. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur, les réunions à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s sont ouvertes à l'ensemble des États Membres de

l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées des Nations Unies accréditées auprès d'ONU-Habitat.

9. De surcroît, conformément à l'article 64, tout État qui n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies peut participer aux délibérations du Comité des représentant(e)s permanent(e)s sans droit de vote, et peut présenter des propositions qui peuvent être mises aux voix à la demande de tout membre du Comité.

10. De même, conformément à l'article 65, des représentant(e)s d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations apparentées peuvent participer, sans droit de vote et sans pouvoir faire de propositions, aux délibérations du Comité sur les questions relevant de leur(s) domaine(s) d'activité.

11. Enfin, conformément aux articles 66 à 69, les autorités locales, les partenaires du Programme pour l'habitat et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent assister en qualité d'observateur(ice)s aux séances publiques de l'Assemblée d'ONU-Habitat et de ses organes intersessions, qui comprennent les réunions du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.

II. Principales questions à l'examen

12. À sa réunion du 2 septembre 2024, le Bureau du Comité a recommandé que la troisième réunion à composition non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s serve de réunion préparatoire à la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui doit se tenir les 29 et 30 mai 2025, et qu'elle couvre en outre d'importants éléments d'un examen à mi-parcours de haut niveau dans le cadre des efforts visant à aligner le cycle de planification d'ONU-Habitat sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

13. Le Comité des représentant(e)s permanent(e)s examinera notamment, durant sa troisième réunion à participation non limitée, les principales questions suivantes :

- a) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris un exposé concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
- b) Rapport de la douzième session du Forum urbain mondial et préparatifs de la treizième session du Forum ;
- c) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session ajournée ;
- d) Plan stratégique d'ONU-Habitat : a) mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025 ; b) état d'avancement de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029 par le Conseil exécutif ;
- e) Examen de l'état des préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
- f) Préparation des projets de texte qui seront issus de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

III. Dispositions proposées pour l'organisation de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s

14. Afin d'assurer le bon déroulement des travaux lors de la troisième réunion à composition non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s, le Bureau a recommandé les modalités d'organisation et le calendrier figurant en annexe de la présente notification.

Bureau

15. Conformément à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s est composé d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(se), dont le mandat est de deux ans, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation égale de chacun des cinq groupes régionaux au sein du Bureau. Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, les cinq membres du Bureau

font conjointement office de vice-président(e)s supplémentaires du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

16. Lors de sa deuxième réunion à composition non limitée, le Comité des représentant(e)s permanent(e)s a décidé de prolonger le mandat des membres actuels de son Bureau jusqu'en 2025.

17. La composition du Bureau actuel, qui présidera la troisième réunion à composition non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s, est donc la suivante :

Président(e) : États d'Asie et du Pacifique (Pakistan)
Vice-Président(e)s : États d'Europe occidentale et autres États (Belgique)
États d'Amérique latine et des Caraïbes (Colombie)
États d'Afrique (République-Unie de Tanzanie)
Rapporteur(se) : États d'Europe orientale (vacant)

18. La composition du prochain Bureau, qui devrait être élu lors de la session finale de la troisième réunion à composition non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s pour un mandat de deux ans, de 2025 à 2027, en tenant compte du principe de rotation géographique, sera la suivante :

Président(e) : États d'Europe occidentale et autres États
Vice-Président(e)s : États d'Amérique latine et des Caraïbes
États d'Asie et du Pacifique
États d'Europe orientale
Rapporteur(se) : États d'Afrique

19. La composition du Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s élu en 2019 et 2021 peut être consultée [ici](#)¹.

IV. Consultations informelles

20. Afin de faciliter les travaux du Comité des représentant(e)s permanent(e)s, des dispositions seront prises, à la demande de la présidence, pour organiser des consultations préparatoires informelles entre les groupes régionaux sur des questions liées à l'ordre du jour de la troisième session, y compris des projets de texte pour examen et adoption éventuelle par le Comité et pour recommandation éventuelle à l'Assemblée d'ONU-Habitat lors de la reprise de sa deuxième session.

V. Modalités d'inscription et informations complémentaires

21. Tou(te)s les représentant(e)s doivent se préinscrire en ligne sur le site <https://events.unhabitat.org/> ; le lien sera ouvert du 5 mars au 22 mai 2025. Des informations supplémentaires seront publiées sur le site d'ONU-Habitat à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/open-ended-meeting-of-the-committee-of-permanent-representatives-to-prepare-for-the-resumed-second-habitat-assembly>.

22. Toute question concernant l'organisation de la réunion du Comité doit être adressée à :

M. Ulf Bjornholm
Secrétaire des organes directeurs
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
P.O. Box 30030, 00100, Nairobi, Kenya
Adresses électroniques : ulf.bjornholm@un.org et unhabitat-sgb@un.org

¹ https://unhabitat.org/sites/default/files/2024/10/composition_of_the_bureaux_of_the_governing_bodies_of_un-habitat_since_2019_to_date_final.pdf.

Annexe

Proposition concernant l'organisation des travaux et le calendrier de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s (26 au 28 mai 2025)

	<i>Lundi 26 mai</i>	<i>Mardi 27 mai</i>	<i>Mercredi 28 mai</i>
9 heures - 12 heures	<p>Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion :</p> <p>a) Questions d'organisation ;</p> <p>b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.</p> <p>Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du rapport du Comité des représentant(e)s permanent(e)s sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée.</p> <p><i>Déclarations des président(e)s des groupes régionaux.</i></p> <p>Point 3 de l'ordre du jour : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris un exposé concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.</p>	<p>Point 6 de l'ordre du jour : Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains :</p> <p>a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025, y compris son examen à mi-parcours ;</p> <p>b) État d'avancement de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029 par le Conseil exécutif.</p> <p>Point 7 de l'ordre du jour : Examen de l'état des préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.</p>	<p>Point 8 de l'ordre du jour : Élaboration des projets de texte issus de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur la date et l'ordre du jour provisoire de la troisième session. <i>(suite)</i></p>
Pause déjeuner	<i>Consultations informelles.</i>	<i>Consultations informelles.</i>	<i>Consultations informelles.</i>
14 heures - 17 heures	<p>Point 4 de l'ordre du jour : Rapport de la douzième session du Forum urbain mondial et préparatifs de la treizième session du Forum.</p> <p>Point 5 de l'ordre du jour : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session ajournée.</p>	<p>Point 8 de l'ordre du jour : Élaboration des projets de texte issus de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur la date et l'ordre du jour provisoire de la troisième session.</p>	<p>Point 9 de l'ordre du jour : Élection des membres du Bureau.</p> <p>Point 10 de l'ordre du jour : Examen du projet de résumé de la présidence sur les travaux de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.</p> <p>Point 11 de l'ordre du jour : Questions diverses.</p> <p>Point 12 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion.</p>
Soirée	<i>Consultations informelles</i>	<i>Consultations informelles</i>	